

Les bonnes résolutions pour une amélioration environnementale de l'exploitation minière d'uranium : recommandation d'un écologiste.

- **Acheteurs:**

- régulation et/ou mise en place propre de déclarations de produits pour l'électricité dans lesquelles figurent l'origine de la matière première, les caractéristiques environnementales de la chaîne complète de production, de celle du traitement des déchets et de leur confinement.
- évaluation des producteurs et établissement de standards minimum pour la matière première et la chaîne de pré-production, qui soient activement ajustés et spécifiques à chaque compagnie.

- **Producteurs:**

- réalisation propre de rapports détaillés et convenables sur l'environnement et la santé
- Mise en application propre en continu des meilleures pratiques d'exploitation minière et de gestion des déchets lors de l'exploitation.
- Analyse détaillée d'impact environnemental avant mise en exploitation et revues fréquentes pendant l'exploitation et avant fermeture de la mine.

- **Acteurs du commerce:**

- standardisation et certification des produits issus d'uranium comprenant des critères minimum et des normes environnementales et sociales dynamiques et régulièrement adaptées pour toujours refléter les meilleurs pratiques.

- **Autorités nationales:**

- lors du processus d'attribution du permis d'exploitation : inciter le requérant à l'inclusion d'un concept de gestion de l'environnement, de la santé et des déchets qui soit détaillé et réfléchi; exiger du requérant qu'il montre sa capacité à remettre en état acceptable d'un point de vue environnemental la mine,

l'installation de broyage et les déchets après l'arrêt de l'exploitation.

- au cours de l'exploitation: mettre en place de véritables contrôles réguliers, indépendants et regardants sur la sécurité, les questions d'environnement et de santé

- **Lois nationales:**

- exiger de l'administration de l'environnement de mettre en place un processus d'Évaluation d'Impact Environnemental (EIA)¹ pour toutes les demandes de permis ou toute demande de changement significatif dans le permis, qui remplit les critères suivants:
 - La réalisation, l'évaluation et les résultats devraient être entièrement séparés et indépendants vis-à-vis de l'opérateur et du ministère en charge de la régulation des activités minières,
 - assurer que les personnes employées à la réalisation de cette évaluation soient correctement formées à toutes les étapes de l'EIA ainsi qu'aux problèmes techniques et environnementaux typiques de ces types de projets, qu'elles soient informées à ces propos et qu'elles soient d'intégrité nécessaire,
 - permettre l'accès public à tous les documents réalisés dans ce cadre,
 - exiger du requérant qu'il prépare une étude d'impact environnemental détaillée, basée sur la production finale envisagée et les opérations de gestion des déchets,
 - exiger de l'administration qu'elle évalue le caractère complet de l'étude, sur la base de critères d'évaluation bien définis, et d'accepter la demande uniquement si elle a été jugée complète,
 - une fois les documents publiés, donner suffisamment de temps au grand public, aux groupes d'intérêts et aux individuels pour qu'ils puissent vous

¹ L'EIA est une partie intégrante du processus d'attribution de permis qui vise à évaluer tous les impacts environnementaux du projet requérant. En son sein sont réalisés une étude d'impact (EIS, effectuée par le requérant ou sous sa responsabilité), des réunions publiques et/ou internes afin d'apporter aux autorités les connaissances nécessaires sur les impacts, l'évaluation des impacts par une autorité compétente et, si nécessaire ou approprié, des mesures d'élimination ou de réduction des impacts comme stipulé dans le permis.

- fournir leur opinion,
- établir des règles, procédures et garanties pour assurer que les individus, les organisations, les agences locales et gouvernementales peuvent subvenir aux dépenses nécessaires à la participation au processus de l'EIA et que le requérant est tenu responsable de cette indemnisation,
 - une fois le temps de publication défini dépassé, mettre en place des réunions de réflexion sur les problèmes, au cours desquelles tous les communiqués oraux et écrits devraient être discutés, qui sont tenues par l'agence responsable des problèmes environnementaux et qui sont organisées et menées par cette même agence,
 - évaluer tous les points et fournir un résumé donnant tous les points approuvés ou désapprouvés ainsi que les raisons et les obligations supplémentaires pour obtenir le permis visant à éviter ou réduire les impacts environnementaux et améliorer la viabilité environnementale et sociale.
- définir des normes nationales de gestion des déchets devant être respectées par tous les requérants et y inclure des engagements clairs après que l'opérateur se soit retiré la mine et les fonds suffisants pour assurer une surveillance sur le long terme.
 - mettre en place une allocation de permis obligeant tout exploitant de mine à mettre en place un fond géré indépendamment qui – à toutes les étapes d'exploitation jusqu'à la fermeture de la mine – peut fournir suffisamment de fonds pour nettoyer la mine et ses installations de broyage et pour assurer pour le long terme la stabilisation des déchets dans un état acceptable, et à alimenter ce fond si nécessaire.
 - établir des critères de protection contre les radiations pour l'excavation de roche, son broyage et le traitement des déchets basés sur le principe de précaution.
 - établir des critères pour mettre en place un plan de gestion socio-économique qui traite des changements de conditions socio-économiques lors de l'ouverture et de la fermeture de l'exploitation minière et qui développe des alternatives et des mesures pour atténuer ces changements radicaux.

- **IAEA:**

- définir des normes de sécurité pour l'excavation, le broyage et le traitement des

déchets.

- publier régulièrement des rapports sur les meilleures pratiques et les leçons apprises en excavation, broyage, traitement des déchets, opérations de fermeture et restauration du terrain.
- mettre à disposition un cadre pour les échanges formels et informels et pour la formation de régulateurs dans les domaines de l'environnement et de la santé dans les pays possédant des mines d'uranium actif.

- **OCDE/AEN:**

- Collecter et publier régulièrement des aperçus de données environnementales et des caractéristiques des opérations d'excavation et de broyage des mines d'uranium, incluant gestion des déchets et restauration.